



COMMUNE : 031 BEAUMONT
ARRONDISSEMENT : 74 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS
TRÉSORERIE OU SGC : SERV GEST COMPTABLE ANNEMASSE

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	4 012 050	20,75	95,69	4 127 000	856 353	20,75	856 353
Taxe foncière non bâties (TFNB)	31 677	34,77	158,97	31 700	11 022	34,77	11 022
Taxe d'habitation (TH)	783 867	13,80	55,40	580 700	80 137	13,80	80 137
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total				947 512			
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		20,75		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	$947512 = 1,000000$		34,77		
Taxe d'habitation (TH)	947 512		13,80		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			11 249	0	- 177 954	306 805	

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	947 512	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	140 100	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	1 087 612
---	---------	---	--	---------	---	--	-----------

À ANNECY
Le 20 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
MARIE-HELENE HEROU-DESBOLLES

Le 10/04/2025
Pour la Commune

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 100
ID : 074-217400316-20250410-D2025_09-DE



COMMUNE : 031 BEAUMONT
ARRONDISSEMENT : 74 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS
TRÉSORERIE OU SGC : SERV GEST COMPTABLE ANNEMASSE

FINANCES PUBLIQUES

N° 1259 COM (2)

TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS			2. BASES EXONÉRÉES	4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES		
Taxe foncière bâtie :			Taxe foncière bâtie :	a. Éoliennes et hydroliennes		
a. Personnes de condition modeste			a. Par le conseil municipal	b. Centrales électriques		
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte			b. Par la loi	c. Centrales photovoltaïques		
c. Locaux industriels			Taxe foncière non bâtie :	d. Centrales hydrauliques		
d. Logements sociaux et longue durée			a. Par le conseil municipal	e. Centrales géothermiques		
Taxe foncière non bâtie			b. Par la loi (terres agricoles)	f. Transformateurs électriques		
Taxe d'habitation :			c. Par la loi (autres)	g. Stations radioélectriques		
a. Dotation pour perte de THLV			Cotisation foncière des entreprises	h. Installations gazières et autres		
b. Mayotte			a. Par le conseil municipal	i. Taxe sur les pylônes		
Cotisation foncière des entreprises :			b. Par la loi	5. RÉFORMES FISCALES		
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire			3. BASES DE TAXE D'HABITATION	a. TVA prév. (compensation TH)		
b. Base minimum			a. Résidences secondaires et assimilées	b. TVA prév. (comp. CVAE)		
c. Locaux industriels			b. Logements vacants soumis à la THLV	c. Coefficient correcteur		
d. Autres allocations			c. Bases dégrévées hors locaux vacants	d. Taux FB commune 2020		
			d. Bases dégrévées locaux vacants	e. Taux FB département 2020		
			e. Bases dégrévées mayo THS			

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	30,74	99,35	3,66000	95,69
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	69,37	173,43	14,46000	158,97
Taxe d'habitation (TH)	23,88	24,29	60,73	5,33000	55,40
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	14,11
b. Taux maximum de la mayo	0,310

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux de CFE perçue en 2024 par la commune d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
	22,44

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 074-217400316-20250410-D2025_09-DE